

Adresse des travaux :  
86 route de Labarthe  
Cadastré : A1079, A1077

**Affaire suivie par :**  
Adeline PABIS

**DESTINATAIRE**

Monsieur GAETAN PASQUET  
86 route de Labarthe  
47450 COLAYRAC ST CIRQ

**Objet :** Construction d'un abri de jardin

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 30 août 2024.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ, nous vous avons notifié par mel, un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction.

Ce courrier électronique transmis avec accusé de réception vous a été présenté en date du 30 mai 2024.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 30 mai 2024 et soit jusqu'au 30 août 2024, pour présenter en Mairie de COLAYRAC SAINT CIRQ contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande avec l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Fait à COLAYRAC SAINT CIRQ

Le 09/09/24

Pour le Maire, La Directrice Générale des Services

Charlène CAZAU